



Les enseignements artistiques

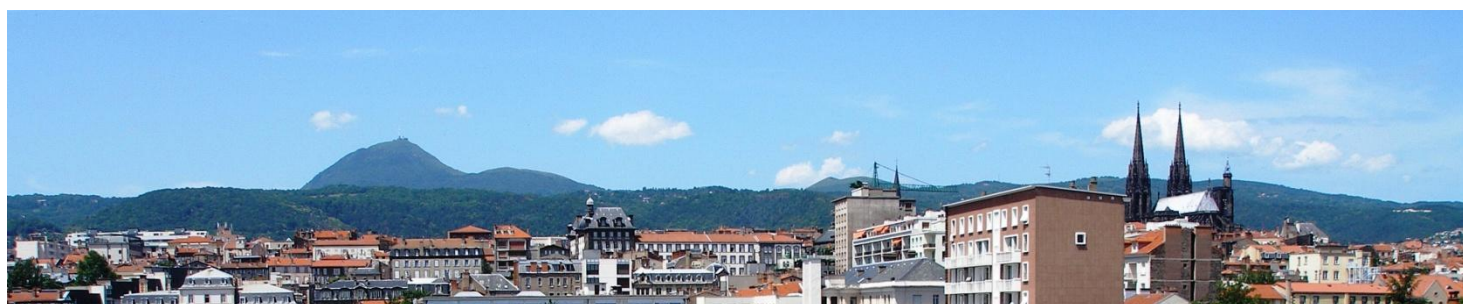
⇒ en Première & Terminale de la spécialité
« Arts » :

Enseignement de spécialité : Cinéma Audiovisuel

⇒ en 2de GT, Première & Terminale toutes
séries:

Enseignements facultatifs

- Cinéma Audiovisuel
- Musique,
- Arts plastiques.



Lycée Blaise Pascal
36, avenue Carnot
63037 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Tél. 04 73 98 26 50 Fax 04 73 92 83 20
<http://lycee.blaisepascal.fr>
0630018C@ac-clermont.fr



Enseignement de spécialité Arts : "Cinéma Audiovisuel"



Durée : 4h par semaine en 1^{ère}, 6h par semaine en Terminale.

Profil : Un élève qui suit les enseignements de Cinéma Audiovisuel se doit d'être **ouvert à la création cinématographique dans toute sa diversité**. Il développe une pratique personnelle de la photographie, de la vidéo, du son, s'intéresse au « multimédia ». Il doit être capable d'autonomie mais aussi d'écoute pour mener à bien un travail de groupe.

Le niveau d'exigence et d'évaluation dans l'année scolaire et au baccalauréat implique de la part de l'élève un **travail personnel régulier et un investissement dans le travail collectif**. Une **forte motivation**, un niveau correct dans les disciplines littéraires, un intérêt pour toutes les disciplines artistiques, une rigueur et un sens de l'organisation sont nécessaires.

La spécialité est possible pour tous les élèves de la série générale à partir de la Première mais il est conseillé de débiter par un enseignement optionnel en seconde, qui permet de vérifier que cet enseignement plaît et de rejoindre des élèves motivés par la même passion

En Première, l'enseignement s'organise en un **parcours théorique et pratique** autour de quatre questionnements :

- Les genres cinématographiques, de la production à la réception
- Être auteur, de l'écriture de scénario au *final cut*
- Une technique dans son histoire
- Les Studios : vision artistique, contraintes financières et techniques, contexte culturel

Par la mise en œuvre de méthodes et d'outils d'analyse, l'accent est mis sur l'**affirmation des partis pris créatifs** à travers :

- l'étude détaillée d'œuvres
- l'élaboration d'un carnet de création qui atteste le cheminement et l'affirmation d'un point de vue sur les différents exercices mis en œuvre
- l'argumentation personnelle
- la confrontation avec d'autres regards lors des rencontres, festivals et projections
- l'initiation à la réflexion théorique à partir de références historiques et esthétiques

Si un élève décide d'abandonner la spécialité CAV en fin de Première, il doit alors passer une épreuve de CAV en contrôle continu sous la forme d'un oral.

En classe terminale, cinq questionnements orientent la réflexion et les projets créatifs des élèves :

- réceptions et publics (Émotion(s))
- transferts et circulations culturels (Motifs et représentations)
- un cinéaste au travail (Écritures)
- périodes et courants (Histoire(s) et techniques)
- art et industrie (Économie(s))

Un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles permet de mener l'étude d'un ou plusieurs questionnement(s). (à titre d'exemple pour l'année 2020-2021, 2 des 3 films au programme limitatif sont *Cléo de 5 à 7* d'Agnès Varda (France, 1961) *La Tortue rouge* de Michael Dubok De Wit (France/Japon, 2010)) .

Les épreuves du baccalauréat spécialité Arts : « CAV enseignement de spécialité » comportent : un écrit d'une durée : 3 h 30 et un oral d'une durée 30 mn.

L'épreuve de spécialité CAV est l'une des 4 épreuves finales. A ce titre elle représente à elle seule 16% du diplôme. De plus, l'oral, qui représente lui 10%, s'appuie aussi sur l'une des spécialités. On arrive ainsi à ce que **le CAV puisse peser pour plus d'un quart dans l'obtention du diplôme.**



Enseignement optionnel (facultatif) : "Cinéma Audiovisuel"

Durée : 3h par semaine.

Profil : Cette option est accessible à tous les élèves quel que soit leur projet d'orientation, l'option facultative cinéma-audiovisuel étant ouverte aux élèves en 1^{ère} et Terminale. Elle est très vivement recommandée en seconde pour les élèves qui ambitionnent de poursuivre l'enseignement de spécialité « Cinéma Audiovisuel ».

Le CAV optionnel est évalué comme toutes les disciplines dans le cadre du contrôle continu et il est pris en compte pour le baccalauréat à travers les bulletins de Première et de Terminale, soit 10% du diplôme. A ce titre, **il a le même poids que n'importe quelle autre discipline** puisque la moyenne des bulletins n'est pas coefficientée.

L'option, pour laquelle les élèves sont passionnés et donc y réussissent souvent très bien, peut donc permettre à un élève de remonter ses moyennes trimestrielles, qui sont prises en compte pour l'obtention du baccalauréat.

Mais c'est dans le cadre du dossier post-bac que l'option CAV est aussi très intéressante car le candidat à une formation peut y démontrer ses capacités d'engagement, de travail collaboratif, de créativité, ...

Au cours de cet enseignement, l'élève acquiert des connaissances (esthétiques, culturelles, historiques, techniques) et développe des compétences (réflexives, analytiques et méthodologiques, artistiques, critiques) au service de l'affirmation de son jugement et de sa pratique, individuelle ou collective

- Comprendre le sens global d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle
- Analyser de manière argumentée les principaux éléments significatifs d'un plan ou d'une suite de plans cinématographiques et audiovisuels
- Connaître quelques procédés d'écriture et repères de l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel

En classe de seconde, l'enseignement s'organise en combinant librement les thématiques suivantes:

- Rire, pleurer, avoir peur au cinéma (Émotion(s))
- Le personnage de cinéma (Motifs et représentations)
- L'écriture du plan (Écritures)
- Trucages et effets spéciaux, de Méliès à la 3D (Histoire(s) et techniques)
- Les métiers du cinéma: de la fabrication à la diffusion d'un film (Économie(s))

En classe de première, l'enseignement s'organise en combinant librement les questionnements suivants:

- Cinéphilies et programmation (Émotion(s))
- Fiction et récits (Motifs et représentations & Écritures)
- Cinéma et nouvelles écritures (Histoire(s) et techniques & Économie(s))

En classe de terminale, l'enseignement s'organise avec souplesse en un parcours théorique et pratique orienté par trois questionnements, dont l'actualisation et l'agencement sont laissés à l'appréciation du professeur, en fonction des projets menés, du partenariat et des ressources locales.

- L'engagement critique (Émotion(s))
- Formes et enjeux de l'expression du sujet à l'écran (Motifs et représentations & Écritures)
- Cinémas indépendants (Histoire(s) et techniques & Économie(s))

L'enseignement du cinéma au Lycée Blaise Pascal associe des partenaires culturels, Le festival du Court Métrage, des techniciens des métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Les élèves mènent des projets interdisciplinaires et participent à des manifestations obligatoires. Leur emploi du temps est modifié en conséquence :

- participation au **Festival Ciné en Herbe** et au **Festival de Sarlat**.
- **participation au Festival Court métrage de Clermont-Ferrand (partenaire principal : "Sauve qui peut le Court Métrage")**

Enseignement facultatif : « Arts plastiques »



Profil : Tous les élèves qui sont intéressés par une approche pratique et théorique de l'art peuvent choisir un enseignement optionnel d'arts plastiques.

L'option Arts Plastiques n'est pas une pépinière d'artistes même si elle peut favoriser des vocations. C'est avant tout un enseignement où le coup de crayon compte moins que l'intérêt pour l'art. L'objectif est de conduire les élèves à une approche plus lucide et plus réfléchie du fait artistique.

Classes	Objectifs	Horaires
Seconde	Cette option est choisie par goût pour les Arts Plastiques et pour le plaisir d'une pratique artistique . L'enseignement, surtout tourné vers cette pratique est complété par de l'Histoire de l'Art.	pratique artistique 2 h
Première et Terminale	L'option facultative « Arts Plastiques » est ouverte à toutes les séries en classe de Première et de Terminale. Cet enseignement offre le plaisir de créer , de découvrir le monde artistique au travers du programme.	+ culture artistique 1 h

Enseignement facultatif : « Musique »



Profil : Cette option s'adresse à **tous les élèves**. Même si les élèves inscrits au Conservatoire sont bienvenus, il n'est pas nécessaire d'être un instrumentiste de haut niveau pour tirer profit de l'enseignement dispensé au lycée, et réussir à l'examen. Pour ceux qui ne sont pas instrumentistes, la pratique vocale sera privilégiée.

Classes	Objectifs	Horaires
Seconde	<ul style="list-style-type: none"> •Pratique instrumentale et vocale. •Acquisition des connaissances culturelles, techniques et méthodologiques pour l'approche sensible et la compréhension de toute forme d'expression musicale (Pratique du chant choral) 	2 h
Première et Terminale	<ul style="list-style-type: none"> •Pratique instrumentale et vocale. •Consolidation des connaissances d'Histoire de la musique, en lien avec d'autres formes d'expression artistique. (Pratique du chant choral) 	2 h
	(Pratique du chant choral) Sous réserve de modification.	2 h